

Services publics en danger

L'Essonne, j'y tiens !

**Adresse au Président de la République
et aux Parlementaires
sur l'avenir des départements**

Préambule

Cette adresse au Président de la République et aux Parlementaires est le fruit des débats qui ont eu lieu à l'occasion des cinq réunions publiques organisées par le Conseil général de l'Essonne en novembre et décembre 2009.

À l'invitation du Président Michel Berson et des Conseillers généraux, de nombreux maires, élus municipaux, présidents d'associations, chefs d'entreprises, représentants du monde syndical, chercheurs, membres de la communauté éducative ainsi que des citoyens de l'Essonne ont fait part de leur position sur les projets du Gouvernement visant à réorganiser les collectivités territoriales, en particulier les départements, et à réformer les finances locales.

Ce sont ainsi plus de 1000 acteurs, représentant les forces vives du département de l'Essonne, qui ont participé à ces réunions. Cela montre combien les projets gouvernementaux suscitent de grandes inquiétudes quant à la remise en cause de l'action du Conseil général au service du territoire et de ses habitants.

Après ces réunions et pour poursuivre cette action citoyenne, l'Assemblée départementale a décidé que cette synthèse des débats, qui se veut fidèle sinon exhaustive, serait adressée au Président de la République et aux Parlementaires afin qu'ils tiennent compte des réalités locales telles qu'elles ont été exprimées par des acteurs de terrain.

Voici le texte adressé par Michel Berson au Président de la République et aux Parlementaires au nom des forces vives de l'Essonne.

Les verbatims, disposés dans les marges, sont extraits des interventions des participants aux réunions publiques.

Retrouvez le compte-rendu intégral des débats sur www.essonne.fr

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous mettre en garde solennellement contre les dangers des projets de réorganisation des collectivités locales en général et des départements en particulier. Nous voulons également vous faire des propositions ambitieuses car notre volonté est de renforcer les collectivités locales dont le rôle est devenu indispensable dans la vie de notre pays.

Les collectivités locales sont l'un des piliers majeurs du service public de proximité, de la solidarité et de l'investissement pour l'avenir.

Pilier du service public de proximité. Depuis 25 ans, la décentralisation a permis aux collectivités locales de développer et de moderniser considérablement le service public en faveur des habitants et des territoires. Un seul exemple parmi tant d'autres : les collèges qui relèvent de la responsabilité des départements depuis les années 1980 et dont les bâtiments, souvent vétustes et mal entretenus à l'origine, ont été rénovés, reconstruits, modernisés pour offrir de meilleures conditions d'étude et de travail aux élèves et aux enseignants.

Pilier de la solidarité. Les collectivités locales sont l'un des instruments essentiels de la solidarité dans notre pays. Autre exemple : quasiment toutes les grandes allocations universelles de solidarité sont versées par les départements comme le Revenu de Solidarité Active (ex-RMI), l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (pour les personnes âgées), la Prestation de Compensation du Handicap, l'Aide Sociale à l'Enfance en danger. En Essonne, cela représente environ 50% du budget du Conseil général.

Pilier de l'investissement pour l'avenir. Les collectivités locales préparent l'avenir car elles sont le 1^{er} investisseur public du pays : elles réalisent 73% de l'investissement public qu'elles financent par l'impôt, par l'épargne et par l'emprunt, ce qui leur permet de rester faiblement endettées avec environ 10% de la dette publique. Par exemple, le Conseil général de l'Essonne investit en moyenne 200 millions d'euros chaque année dans les collèges, les infrastructures de transport (routes et transports publics), le logement, la recherche et l'innovation, la protection de l'environnement.

Utiles et efficaces pour faire face à la pire crise depuis l'après-guerre. Les collectivités locales sont en effet au premier rang, d'une part, comme « bouclier social » pour protéger nos concitoyens, et d'autre part, en contribuant vigoureusement à la relance de l'activité économique. Elles font ainsi partie intégrante du « modèle français » qu'on nous envie et qui a permis à notre pays de mieux résister à la crise que les autres. Or, les projets en cours font peser de lourdes menaces sur les collectivités locales.

La suppression de la taxe professionnelle est inefficace économiquement, injuste pour les ménages et dangereuse pour le service public.

Autant l'annoncer d'emblée, personne au cours des réunions publiques n'a défendu le statu quo concernant la taxe professionnelle. Son mode de calcul est en effet critiquable et doit être réformé. Pour autant, nous pensons que ce qui est envisagé pour la remplacer est inefficace, injuste et dangereux.

« Le service public c'est le socle de l'équité et de l'intérêt général, il faut se battre pour ça parce que c'est avec les services publics que l'on peut s'éduquer, par exemple, et donc avoir les mêmes chances de réussite. On sait bien aujourd'hui que c'est un point majeur pour l'avenir. »

Principal de collège
Rencontre de Massy

« Dans le passé, la centralisation excessive des pouvoirs était inefficace. Grâce à la décentralisation, il y a eu un rééquilibrage et donc plus d'efficacité. Ce que je vis mal, c'est ce retour en arrière, cette régression idéologique et historique qui sera inefficace. »

Directeur d'un centre
de recherche
Rencontre d'Evry

« Je suis pour la fin de la Taxe Professionnelle, mais je sais que les collectivités locales ont besoin de cet argent pour que l'investissement ne soit pas pénalisé, la fin de la TP c'est une bonne chose mais il faut la remplacer par une taxe qui soit maîtrisée par les collectivités territoriales. »

Industriel
Rencontre de
Boissy-sous-Saint-Yon

« Ce ne sont pas les grandes entreprises qui créent les emplois, ce sont les associations, les collectivités mais aussi les artisans, les commerçants, les libéraux. Ils produisent de la valeur. Avec cette histoire de Taxe Professionnelle, vas'opérer une sorte de transfert qui ne va pas aller nécessairement des gros vers les petits, on sent bien qu'à l'arrivée, l'artisan qui est le premier employeur de France, on va lui demander de payer. »

Artisan
Rencontre de
Boissy-sous-Saint-Yon

« Je suis salarié de l'industrie et c'est vrai que la Taxe Professionnelle était pénalisante. Mais si je suis d'accord pour la remplacer, il faut garder un lien entre le territoire et les entreprises. Il faut une contribution des entreprises pour mettre au pot commun. »

Syndicaliste
Rencontre d'Evry

« Pour les petites communes, il y a 15 ans la DRAC* nous aidait pour les projets culturels. Aujourd'hui c'est complètement impossible, il ne reste plus que le Conseil général car la DRAC ne peut plus financer. Je suis inquiet si le Conseil général n'a plus la clause de compétence générale. »

Président d'association
culturelle
Rencontre d'Athis-Mons

*DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle

Inefficace économiquement. La nouvelle contribution de substitution brise le lien très étroit qu'établissait la taxe professionnelle entre les entreprises et les territoires où elles sont implantées. Ce lien permettait, d'un côté, de financer les infrastructures nécessaires à l'implantation et au développement des entreprises et, de l'autre, de faire participer ces mêmes entreprises au financement du service public dont elles bénéficient indirectement au travers de leurs salariés et de leurs familles. Demain, le risque est que les collectivités n'investissent plus autant pour le développement économique car elles n'en verront plus le bénéfice. Les entreprises, en particulier les PME, seront perdantes. Ainsi, une mesure présentée comme leur étant favorable risque de se révéler au mieux inefficace, au pire contre-productive.

Injuste pour les ménages. En rythme de croisière, la suppression de la taxe professionnelle constitue un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les entreprises. Officiellement, l'Etat prendra à sa charge ces 6 milliards, ce qui va creuser encore plus les déficits et la dette publics qui sont déjà abyssaux. Or, les allègements d'impôts d'aujourd'hui sont la dette de demain et les impôts d'après-demain. Le risque est que ce soit au final les ménages des couches moyennes et populaires, exclues du « bouclier fiscal », qui paient l'addition pour compenser cette perte de 6 milliards d'euros.

Dangereux pour le service public. La taxe professionnelle était perçue directement par les collectivités qui en fixaient librement le taux. Elle sera remplacée par une contribution perçue par l'Etat qui en fixera lui-même le taux et la redistribuera sous forme de dotations aux collectivités. Malgré les engagements « gravés dans le marbre », force est de constater que les dotations de l'Etat ont une fâcheuse tendance à stagner, à ne pas suivre le rythme de la croissance et de l'inflation voire à diminuer. Or, les besoins et par conséquent les prestations versées par le Conseil général augmentent de façon naturelle sous l'effet, par exemple, de la crise sociale ou du vieillissement de la population.

Nous refusons de faire reculer le service public. En l'état actuel, la suppression de la taxe professionnelle conduira à une perte d'autonomie fiscale et à une lente mais inexorable asphyxie financière des collectivités locales. Elles seront face à un redoutable dilemme : soit elles devront augmenter l'impôt des seuls ménages, car elles n'auront plus de pouvoir sur l'impôt des entreprises ; soit elles seront obligées de réduire le service public ce qui signifie moins d'action sociale, moins d'investissement dans les collèges, moins de contribution au développement des transports, moins d'aide aux communes. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la taxe professionnelle telle qu'elle est actuellement envisagée.

Les communes et les associations seront les premières victimes de la suppression de la compétence générale des départements et des régions.

Des compétences bien définies par la loi. Chaque collectivité locale a des compétences définies par la loi. Le département a, par exemple, compétence en matière d'action sociale, de construction et d'entretien des collèges et

des routes départementales. Certaines compétences peuvent être précisées, mais l'idée de « mille-feuille » ou de compétences enchevêtrées est fautive : dans 80% des cas, le département agit seul sans chevauchement avec une autre collectivité.

La compétence générale permet de s'adapter aux réalités locales et de réduire les inégalités territoriales. Chaque territoire a des besoins propres, des difficultés spécifiques, une histoire particulière que la loi ne peut pas prévoir. Par exemple, en Essonne, le Conseil général a choisi de s'occuper à la fois du développement des zones rurales du Sud Essonne et en même temps de la rénovation urbaine et de la cohésion sociale des quartiers sensibles dans le Nord Essonne. C'est pourquoi chaque collectivité dispose de la « clause générale de compétence ». Elle permet de prendre l'initiative et d'agir au service de l'intérêt général.

Les communes et les associations, premières bénéficiaires de la compétence générale des départements. Grâce à cette clause, le Conseil général de l'Essonne peut aider financièrement les 196 communes du département pour construire des équipements publics (crèches, écoles, routes, etc.) et subventionner chaque année près de 3 000 associations sociales, sportives et culturelles qui irriguent la vie de notre département.

Les communes et les associations, premières victimes de la suppression de la compétence générale des départements. Elle aura en effet comme conséquence la disparition des subventions versées aux communes et aux associations par le Conseil général. D'un côté, les communes seront contraintes d'investir moins et de réduire le service public ; de l'autre, les associations devront réduire leurs activités faute de subventions du département.

L'élection des conseillers territoriaux à un seul tour est contraire à notre tradition républicaine et fait reculer la parité hommes femmes.

Plus de cumul, moins de proximité. La fusion des mandats de conseillers régionaux et généraux pour créer les conseillers territoriaux revient à institutionnaliser le cumul des mandats. Au lieu de clarifier les responsabilités, elles seront au contraire plus obscures. En outre, les conseillers généraux qui sont des élus de proximité dont la présence est appréciée sur le terrain – par exemple dans les conseils d'administration des collèges – seront remplacés par des conseillers territoriaux avec deux fois plus de missions et donc moins de présence au quotidien.

Des arguments démagogiques. On nous explique que cette réforme permettra de faire des économies. Démagogie que nous récusons ! Par exemple, les indemnités des élus du Conseil général de l'Essonne ne représentent que 0,15% de son budget.

Une atteinte à notre tradition républicaine et à la parité. Il est prévu un nouveau mode de scrutin uninominal à un seul tour en lieu et place du scrutin actuel uninominal à deux tours pour les conseillers généraux et du scrutin proportionnel pour les conseillers régionaux. Avec ce mode de scrutin brutal, jamais appliqué au cours de notre histoire républicaine, un candidat pourra être élu avec seulement 20 à 30% des voix. De même, la parité hommes - femmes qui est devenue une réalité au niveau du conseil

« Je suis en train de construire une nouvelle école dans un éco quartier. Si le département ne peut plus nous aider, nous serions en très grande difficulté. On devrait renoncer à cet investissement et on pénaliserait l'avenir de nos enfants. »

Maire
Rencontre d'Eory

« Pour nous, je pense que c'est clair, demain ça sera sûrement la clé sous la porte parce qu'on ne pourra plus aider ces sportifs, continuer à faire des projets sportifs. Ensemble, avec le Conseil Général, on avait aussi la proximité, l'écoute et je pense que c'est quand même très important dans le milieu du sport. Donc pour nous demain, c'est clair, le sport s'arrêtera là. »

Présidente d'association
sportive
Rencontre d'Athis-Mons

« Le Conseil général équipe les collèges en ordinateurs pour nos enfants. J'espère qu'il pourra continuer à le faire car c'est très important surtout pour les familles qui ont peu de moyens. Si le Conseil général doit arrêter, c'est encore les familles qui vont trinquer. »

Représentante de parents
d'élèves
Rencontre de Massy

« *Donc le scrutin uninominal pour les conseillers territoriaux va forcément, une fois de plus, éloigner les femmes des mandats politiques.* »

Maire
Rencontre de Massy

« *C'est un mode de scrutin qui a été qualifié par le Conseil d'Etat comme étant un mode de scrutin qui ne garantit pas la sincérité ni l'égalité du suffrage, il est anticonstitutionnel.* »

Citoyen
Rencontre d'Athis-Mons

« *Ce que nous vivons aujourd'hui, c'est un retour sur la décentralisation. On est en train de vivre l'acte 1 de la recentralisation des pouvoirs et ce n'est pas acceptable parce que ça, c'est une régression, c'est un recul.* »

Maire
Rencontre
d'Epinay-sous-Sénart

« *Il faut se mobiliser pour enrayer l'assassinat d'une grande partie de la vitalité de nos collectivités.* »

Président d'association
sociale
Rencontre
d'Epinay-sous-Sénart

régional connaîtra un sérieux recul. Enfin, nous ne pouvons pas ignorer le Conseil d'Etat, juge suprême des élections locales, qui a estimé dans un avis – que le Gouvernement a refusé de publier – que ce nouveau mode de scrutin était « contraire à l'égalité et à la sincérité du suffrage ».

L'affaiblissement programmé de la légitimité des collectivités. Nous considérons qu'introduire ces conseillers territoriaux aux responsabilités mal définies et à la légitimité démocratique douteuse aura pour effet de fragiliser encore plus les départements et les régions. Cela va à l'encontre de notre souhait de choisir librement nos représentants à qui nous pouvons demander de rendre des comptes.

Le projet de loi prévoit la création d'une nouvelle collectivité appelée « métropole » regroupant des communautés et des villes formant un ensemble d'au moins 500.000 habitants. Elle prendrait, de droit ou par convention, nombre de compétences du département et des communautés. Cela signifie en clair que les limites administratives du département sur lequel se créerait une métropole seraient repoussées. Il est à craindre que les collectivités les plus riches d'un département se regroupent sous la forme d'une nouvelle entité et que le département, ainsi amputé, ne dispose plus de moyens d'assurer l'indispensable solidarité entre les territoires.

Nous voulons une réforme positive et ambitieuse pour renforcer les collectivités locales et le service public de proximité.

Personne ne nie le besoin de procéder à des réformes de nos collectivités locales. Les élus ne sont pas des conservateurs opposés à des changements ; ils proposent des réformes alternatives.

Une clarification des compétences notamment en rapport avec l'Etat. Si les compétences sont globalement bien réparties, des ajustements sont nécessaires. Elles ne concernent pas seulement les rapports entre collectivités mais également les rapports entre collectivités et l'Etat : dans certains domaines, l'Etat doit laisser la main et faire confiance aux collectivités ; dans d'autres, il doit réinvestir dans le service public.

Des adaptations du mode de scrutin. Elles sont certainement nécessaires pour renforcer la parité ou bien redécouper les cantons pour les rendre plus fidèles aux territoires qu'ils représentent. En tout état de cause, une réforme plus profonde du mode de scrutin doit faire consensus afin d'éviter tout soupçon de manipulation électorale.

Le chantier le plus prioritaire est celui de la fiscalité et des finances locales aujourd'hui obsolètes. Vous n'êtes pas sans savoir que des propositions existent, fruit d'un consensus inédit dans notre pays entre les associations pluralistes de collectivités locales : l'AMF (l'Association des Maires de France), l'ADF (l'Assemblée des Départements de France) et l'ARF (l'Association des Régions de France). Nous reprenons à notre compte les trois principales propositions concernant les départements.

Première proposition : le financement des prestations sociales universelles. Elles s'appliquent en effet de manière identique partout en France et leur évolution dépend de facteurs que les collectivités ne maîtrisent pas : pour le RSA, la croissance, le chômage ; pour l'APA, le vieillissement de la population, etc. Nous estimons donc que ces prestations, dont le montant est fixé par l'Etat, doivent être financées par un impôt national assis sur toutes les formes de revenus. Nous proposons ainsi, en

l'état, qu'une part de l'actuelle CSG revienne aux Conseils généraux pour financer l'action sociale, compétence obligatoire des départements.

Deuxième proposition : la réforme de la fiscalité locale. Nous considérons qu'il est légitime que le financement des services publics locaux et des interventions sur le territoire relève de la décision des élus qui votent l'impôt et sont responsables devant les citoyens. Pour autant, la fiscalité locale doit être profondément réformée pour être plus juste et plus efficace. Ainsi, la taxe professionnelle doit évoluer, c'est indéniable. Si la prise en compte de la valeur ajoutée dans l'assiette de la contribution des entreprises nous semble judicieuse, il est primordial de conserver le lien entre les entreprises et les collectivités locales notamment à travers la libre fixation des taux. De même, les impôts locaux ménages, profondément injustes – comme la taxe d'habitation actuelle – doivent tenir compte des revenus des habitants pour devenir enfin progressifs. En outre, il faut garder un équilibre entre la contribution des ménages et la contribution des entreprises au financement du service public local. Enfin, les services départementaux d'incendie et de secours (93 millions d'euros financés à 100% par le Conseil général de l'Essonne), devraient être l'objet d'une taxe spécifique et identifiable par les citoyens sur leur feuille d'impôts.

Troisième proposition : la solidarité entre les territoires. C'est un fait, la France compte des communes riches, des communes pauvres, des départements riches et des départements pauvres. Il appartient à l'Etat de réduire ces inégalités par le biais de dotations dites de péréquation. Or, ce qui est proposé actuellement n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Une véritable réflexion doit donc s'engager pour mettre en œuvre une péréquation efficace fondée sur des ressources nouvelles, notamment tirées des activités financières. C'est particulièrement vrai en Ile-de-France où les disparités sont très grandes et où les moyens du Fonds de Solidarité devraient être considérablement accrus.

En conclusion, un référendum est nécessaire pour que le peuple soit entendu.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Comme vous pouvez le constater, les projets en discussion ne sont pas acceptables en l'état. Ils remettent en cause la nature et le rôle des collectivités territoriales et l'existence des services publics locaux, c'est à dire l'un des piliers du Pacte républicain qui rassemble les Français.

Nous estimons qu'il est urgent d'élargir le débat à toutes les personnes intéressées comme nous l'avons fait dans le département de l'Essonne. Vu le rôle irremplaçable des collectivités locales dans la vie de notre pays, leur avenir est chose trop importante pour être réglé en vitesse et en catimini.

Pour les mêmes raisons, nous considérons que ce débat ne pourra être tranché que par la voie d'un référendum. Certes, le Parlement est parfaitement légitime pour voter la loi, mais dans le cas présent, l'enjeu est tellement important et concerne si directement la vie quotidienne des Françaises et des Français qu'il nous semble inévitable que le dernier mot revienne au souverain suprême : le peuple.

Pour les forces vives de l'Essonne,

Michel Berson,
Président du Conseil général de l'Essonne

« Je pense qu'il n'y a pas que la taxe professionnelle qui doit être revue, mais l'ensemble des impôts locaux, car ils sont injustes. Il ne faut pas être conservateur en la matière, nous devons réinventer de nouveaux dispositifs fiscaux. »

Chercheur
Rencontre de
Boissy-sous-Saint-Yon

« Je trouve que l'ensemble des choses qui est en train de se mettre en place – que ce soit le Grand Paris, ce qui est en train de se faire sur le plateau de Saclay avec l'OIN – sont des éléments qui m'inquiètent parce qu'en fait on est en train d'éloigner le citoyen des décisions. »

Responsable d'association
environnementale
Rencontre de Massy

« La réforme est une régression car la démocratie, le dialogue entre la société civile et la collectivité locale sera rompu. Il ne faut pas oublier la proposition du rapport Attali : faire disparaître les départements. On doit se battre contre ça. »

Président d'association
sportive
Rencontre d'Evry



Conseil général de l'Essonne
Hôtel du département, Boulevard de France, 91012 Evry cedex
Tél. : 01 60 91 91 91 • Télécopie : 01 60 91 91 77
www.essonne.fr